

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1474

11 juin 2015

SOMMAIRE

ABN AMRO Life S.A.	70725	Astelia S.A.	70751
ABN Amro Neufelize Funds	70726	ASTREL 1 UK Loan	70752
Alias Investment	70726	Avatrade Luxembourg S.à r.l.	70724
Alistair Real Estate S.à r.l.	70726	Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l.	70724
Alpha Drink	70726	Axiom Asset 3 S. à r.l.	70724
Alphastock Sàrl	70728	Axiom Asset 4 S. à r.l.	70724
Amazon Europe Core S.à r.l.	70708	Axpox International S.A.	70725
Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l.	70708	Befesa Holding S.à r.l.	70748
Androcles	70729	BlueStar Elkem International Co., Ltd. S.A	70734
Anglo American Ferrous Investments	70729	Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l.	70734
Anglo Iron Ore Investments	70731	EBM Luxembourg S.A.	70752
Apache International Finance III	70708	Interpagos S.à r.l.	70707
Arabella II S.à r.l.	70720	Kabalux Sàrl	70706
Arabella II S.à r.l.	70720	Luximmobilière S.A.	70706
Archstone Management Germany II S.à r.l.	70720	Lux-Tec SA	70706
Ardagh Packaging Finance S.A.	70721	MI-FONDS (Lux)	70706
Ares S.à r.l.	70733	Millicom International Operations S.A.	70707
ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.	70734	Millicom Telecommunications S.A.	70707
Aristote Design S.A.	70752	M.I.T.	70706
ARK S.A.	70734	Moab S.A.	70707
Arngolt S.A.	70752	Monet Group S.A.	70707
Artelux SA/SPF	70721	Monet Group S.A.	70707
ARTEMIS Information Management	70725	Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	70706
Artmoni Management Services	70721		

Kabalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.966.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015058275/9.
(150066311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Lux-Tec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.498.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015058341/9.
(150066210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Luximmobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 36.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015058343/9.
(150066640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

M.I.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015058346/9.
(150066010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Moventas Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.541.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015058372/9.
(150066861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015058387/9.
(150066683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 35.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058389/9.

(150067135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Millicom Telecommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 64.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058390/9.

(150067134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Moab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058393/9.

(150066396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058396/9.

(150066290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Monet Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058397/9.

(150066291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058244/9.

(150066172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

Amazon Europe Core S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 180.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015058730/12.

(150068077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 186.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015058731/12.

(150067287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Apache International Finance III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.281.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of March at 6:00 p.m. Luxembourg time (CET) / 12:00 p.m. Houston time (CDT);

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Apache International Finance III, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 21,000, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 195.281 (the "Company").

There appeared:

Apache International Finance II, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,001, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 172.952 (the "Sole Shareholder");

there represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 21,000 shares representing the whole share capital of the Company (the "Original Shares") were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed. The Sole Shareholder, through its proxyholder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Creation of ten classes of shares;

2. Decrease of the share capital of the Company and subsequent reimbursement to Apache International Finance II S.à r.l.;
3. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company in each of the newly created classes of shares;
4. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by Apache International Finance II S.à r.l.;
5. Subsequent amendments to articles 6, 9, 10, 19, 20 and 23 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) the creation of the classes of shares and (ii) the updated share capital of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to create, in addition to the Original Shares, ten classes of ordinary shares, namely classes A to J, so that the share capital of the Company may be represented by:

- the Original Shares;
- the class A shares (the “Class A Shares”);
- the class B shares (the “Class B Shares”);
- the class C shares (the “Class C Shares”);
- the class D shares (the “Class D Shares”);
- the class E shares (the “Class E Shares”);
- the class F shares (the “Class F Shares”);
- the class G shares (the “Class G Shares”);
- the class H shares (the “Class H Shares”);
- the class I shares (the “Class I Shares”); and
- the class J shares (the “Class J Shares”).

Second resolution

It was resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 21,000 (twenty-one thousand US Dollars) so as to reduce it from its current amount of USD 21,000 (twenty-one thousand US Dollars) to USD 0, by way of redemption of all the 21,000 (twenty-one thousand) Original Shares of the Company, with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, and subsequent cancellation of (i) all the Original Shares and (ii) the specific class of Original Shares.

It was noted that the Company will pay the redemption price, amounting to USD 21,000 (twenty-one thousand US Dollars), to the Sole Shareholder.

Third resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100,000,000 (one hundred million US Dollars) so as to raise it to an amount of USD 100,000,000 (one hundred million US Dollars) by the issuance of 10,000,000 new shares in each class of shares A to J, with

- a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each; and
- a share premium of an amount rounded up of USD 25.82 (twenty-five US Dollars and eighty-two Cents) attached to each new share;

it being noted that the fair market value of each new share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two Cents) (the “New Shares”) and therefore the aggregate fair market value of each class of shares A to J at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred thirteen US Dollars and forty Cents).

Fourth resolution

It was resolved to accept that the New Shares be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind (the “Contribution”) consisting of:

- the shares representing 100% of the share capital of Apache North Sea Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 27/28 Eastcastle Street, London, W1W 8DH, United Kingdom and registered with the Companies House under number 4614671 (“ANSL”), (the “ANSL Shares”);
- the shares representing 100% of the share capital of Apache U.K. Investment Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 27/28 Eastcastle Street, London, W1W 8DH, United Kingdom and registered with the Companies House under number 07581419 (“AUKIL”), (the “AUKIL Shares”); and
- the shares representing 100% of the share capital of Apache North Sea Production Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 27/28 Eastcastle Street,

London, W1W 8DH, United Kingdom and registered with the Companies House under number 07720972 (“ANSPL”), (the “ANSPL Shares” and together with the ANSL Shares and the AUKIL Shares, the “Contributed Shares”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the New Shares by paying:

- the nominal value of these New Shares for an aggregate amount of USD 100,000,000 (one hundred million US Dollars); and

- the share premium attached thereto for an aggregate amount USD 2,581,741,134 (two billion five hundred eighty-one million seven hundred forty-one thousand one hundred thirty-four US Dollars);

the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evaluation

The value of the Contributed Shares was set at USD 2,681,741,134 (two billion six hundred eighty-one million seven hundred forty-one thousand one hundred thirty-four US Dollars).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declared that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are in registered form;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all rights, title and interest attached thereto;
- (vi) ANSL, AUKIL and ANSPL are duly organized and validly existing under the laws of England and Wales;
- (vii) to its knowledge neither ANSL, AUKIL nor ANSPL are involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to it at the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer and assignment of the Contributed Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the Contribution to be effective and valid anywhere and towards any third parties.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

- Jon W. Sauer, acting as type A manager of the Company; and

- Marjorie Allo and Emmanuel Natale, acting as type B managers of the Company,

each of them being here represented by Mr. Max Mayer, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the Contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the Contribution is therefore effectively implemented.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it was resolved to amend articles 6, 9, 10 and 19 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 100,000,000 (one hundred million US Dollars) divided into the following classes of shares (the “Classes of Shares”):

- 10,000,000 (ten million) class A shares (the “Class A Shares”), with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class A Share at the time of subscription was of an amount

rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class A Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class B Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class B Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class C Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class C Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class D Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class D Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class E Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class E Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class F Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class F Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class G Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class G Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class H Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class H Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

- 10,000,000 (ten million) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class I Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class I Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents); and

- 10,000,000 (ten million) class J shares (the “Class J Shares”) with a nominal value per share of USD 1 (one US Dollar) each (being noted that the fair market value of each Class J Share at the time of subscription was of an amount rounded up of USD 26.82 (twenty-six US Dollars and eighty-two cents) and therefore the aggregate fair market value of the entire Class J Shares at the time of subscription being USD 268,174,113.40 (two hundred sixty-eight million one hundred seventy-four thousand one hundred and thirteen US Dollars and forty cents);

and fully paid-up.

The rights and obligations attached to the Shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

Any share premium of the Company shall be freely reimbursable. The accounting balance sheet item premium issuance may be reimbursed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders of the Company may decide to allocate any amount out of the accounting balance sheet item premium issuance to the accounting balance sheet item legal reserve of the Company.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, provided that (i) any reduction in the share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of article 10 of the Articles; (ii) any increase in the

share capital (a) shall be made proportionately to each Class of Shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each Class of Shares then outstanding; (iii) any subdivision of a Class of Shares into new Classes of Shares must result in each shareholder of the former undivided Class of Shares holding a proportionate part of each new Class of Shares resulting from the subdivision; and (iv) any combination or aggregation of Classes of Shares into a new Class of Shares must result in each shareholder of the former Classes of Shares holding a proportionate part of the new Class of Shares resulting from the combination or aggregation.”

“ **Art. 9. Transfer of shares.** The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Any shareholder of the Company who subscribes to or otherwise acquires Shares must acquire a proportionate amount of each Class of Shares issued and then outstanding.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole Class of its own Shares followed by their immediate cancellation pursuant to the provisions of article 10 of the Articles, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its Shares of any Class of Shares to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other Class of Shares then held by the transferring shareholder.”

“ **Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, provided however that the Company shall not at any time purchase and cancel the Class A Shares.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares and ending with Class B Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Where:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve);

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses); and

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares.

Total Cancellation Amount means the amount determined by the board of managers of the Company taking and approved by the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.”

“ **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company resolving to distribute it as described hereinafter, to carry it forward or to transfer it to a distributable reserve.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then;

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then;

(iii) each Class C Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then;

(iv) each Class D Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then;

(v) each Class E Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then;

(vi) each Class F Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then;

(vii) each Class G Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then;

(viii) each Class H Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then

(ix) each Class I Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

The dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager, or as the case may be, by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager, or as the case may be, by the board of managers. The sole manager, or as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.”

“ **Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends in compliance with the order of priority as described under article 19 of the Articles before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.”

“ **Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to their ownership in the order of priority set out in article 19 of the Articles.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 7,950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mars à 18h heure du Grand-Duché de Luxembourg (CET)/ midi heure de Houston (CDT),

par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Apache International Finance III, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 21.000 USD, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.281 (la «Société»).

A comparu:

Apache International Finance II, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 20.001 USD, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.952 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 21.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société (les «Parts Sociales Initiales»), étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de dix classes de parts sociales;
2. Réduction du capital social de la Société et remboursement subséquent à Apache International Finance II S.à r.l.;
3. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société au sein de chacune des classes de parts sociales nouvellement créées;
4. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature par Apache International Finance II S.à r.l.;
5. Modification subséquente des articles 6, 9, 10, 19, 20 et 23 des statuts de la Société en vue de refléter (i) la création des classes de parts sociales et (ii) le capital social de la Société tel que modifié; et
6. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de créer, en plus des Parts Sociales Initiales, dix classes de parts sociales ordinaires, respectivement les classes A à J, afin que le capital social de la Société puisse être représenté par:

- les Parts Sociales Initiales;
- les parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- les parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- les parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- les parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);

- les parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- les parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- les parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- les parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- les parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- les parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

Deuxième résolution

Il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 21.000 USD (vingt-et-un mille dollars américains) afin de le porter celui-ci de son montant actuel de 21.000 USD (vingt-et-un mille dollars américains) à 0 USD (zéro dollar américain) par la rachat de la totalité des 21.000 (vingt-et-un mille) Parts Sociales Initiales, ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain), et l'annulation subséquente de (i) la totalité des Parts Sociales Initiales et (ii) la classe spécifique relative aux Parts Sociales Initiales.

Il a été noté que la Société paiera le prix de rachat, d'un montant de 21.000 USD (vingt-et-un mille dollars américains) à l'Associé Unique.

Troisième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 100.000.000 USD (cent millions de dollars américains) afin de le porter à un montant de 100.000.000 USD (cent millions de dollars américains) par l'émission de 10.000.000 (dix millions) de nouvelles parts sociales dans chacune des classes de parts sociales A à J, avec:

- une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune; et
- une prime d'émission d'un montant arrondi de 25,82 USD (vingt-cinq dollars américains et quatre-vingt-deux cents) attachée à chaque nouvelle part sociale;

étant noté que la valeur de marché de chaque nouvelle part sociale au moment de la souscription était d'un montant arrondi de 26,82 (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) (les «Nouvelles Parts Sociales») et ainsi le montant total de la valeur de marché de chacune des classes de parts sociales A à J au moment de la souscription s'élevait à 268.174.113,40 (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents).

Quatrième résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient entièrement souscrites par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature (l'«Apport») constitué:

- des titres représentant 100% du capital social d'Apache North Sea Limited, une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 27/28 Eastcastle Street, Londres, W1W 8DH, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4614671 («ANSL»), (les «Titres ANSL»);
- des titres représentant 100% du capital social d'Apache U.K. Investment Limited, une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 27/28 Eastcastle Street, Londres, W1W 8DH, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 07581419 («AUKIL»), (les «Titres AUKIL»); et
- des titres représentant 100% du capital social d'Apache North Sea Production Limited, une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 27/28 Eastcastle Street, Londres, W1W 8DH, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 07720972 («ANSPL»), (les «Titres ANSPL»), et ensemble avec les Titres ANSL et les Titres AUKIL, les «Titres Apportés».

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire intégralement aux Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale de ces Nouvelles Parts Sociales pour un montant total de 100.000.000 USD (cent millions de dollars américains); et
 - la prime d'émission y attachée pour un montant total de 2.581.741.134 (deux milliards cinq cent quatre-vingt-un millions sept cent quarante-et-un mille cent trente-quatre dollars américains);
- le tout étant entièrement libéré au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur des Titres Apportés a été fixée à 2.681.741.134 (deux milliards six cent quatre-vingt-un millions sept cent quarante-et-un mille cent trente-quatre dollars américains).

Ledit Apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré expressément que:

- (i) il est le seul propriétaire légal des Titres Apportés;
- (ii) les Titres Apportés sont émis sous forme nominative;
- (iii) les Titres Apportés sont libres de toute charge, option, privilège, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Titres Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Titres Apportés sont librement transférables, avec tous les droits, titres et intérêts y attachés;
- (vi) ANSL, AUKIL et ANSPL sont dûment constituées et existent valablement conformément aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles;
- (vii) à sa connaissance, aucune des sociétés ANSL, AUKIL et ANSPL ne fait l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (viii) pour autant que de besoin, tous les actes et toutes les formalités ont été accomplis et tous les consentements et toutes les approbations ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Titres Apportés; et
- (ix) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Titres Apportés requises en vertu de toute loi applicable a été ou sera accompli afin que l'Apport soit valable en tous lieux et à l'égard de tous tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

- Jon W. Sauer, agissant en sa qualité de gérant de type A de la Société; et
 - Marjorie Allo et Emmanuel Natale, agissant en leur qualité de gérant de type B de la Société;
- chacun étant représenté par Monsieur Max Mayer, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, et l'apport effectif des Titres Apportés, et a confirmé la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire a déclaré que la documentation garantissant l'existence de l'Apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'Apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier les articles 6, 9, 10, 19, 20 et 23 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 100.000.000 USD (cent millions de dollars américains) et divisé en classes de parts sociales (les «Classes de Parts Sociales») comme suit:

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe A au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et ainsi que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe A s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe B au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et ainsi que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe B s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe C au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et ainsi que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe C s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe D au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux

cents) et ainsi que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe D s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe E au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe E s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe F au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe F s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe G au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe G s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe H au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe H s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe I au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe I s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents)); et

- 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) (étant rappelé que la valeur de marché de chacune des Parts Sociales de Classe J au moment de leur souscription s'élevait à un montant arrondi à 26,82 USD (vingt-six dollars américains et quatre-vingt-deux cents) et que la valeur de marché totale des Parts Sociales de Classe J s'élevait à 268.174.113,40 USD (deux cent soixante-huit millions cent soixante-quatorze mille cent treize dollars américains et quarante cents));

entièrement libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi (telle que définie ci-après).

Toute prime d'émission de la Société est librement remboursable. Le poste prime d'émission du bilan peut être remboursé aux associés suivant une résolution prise par l'assemblée générale des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer au poste réserve légale du bilan tout montant du poste prime d'émission du bilan de la Société.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société à la condition que (i) toute réduction du capital soit permise conformément aux procédures de rachat et d'annulation de l'article 10 des Statuts; (ii) toute augmentation du capital social (a) doit être faite proportionnellement dans chaque Classe de Parts Sociales en circulation et (b) doit se traduire pour chaque associé par la détention d'une partie proportionnelle de chaque Classe de Parts Sociales en circulation; (iii) toute subdivision d'une Classe de Parts Sociales en nouvelles Classes de Parts Sociales doit se traduire pour chaque associé de l'ancienne Classe de Parts Sociales en une détention proportionnelle dans chaque nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi subdivisée; et (iv) toute combinaison ou regroupement de Classes de Parts Sociales en une nouvelle Classe de Parts Sociales doit se traduire pour chacun des associés des anciennes Classes de Parts Sociales en une détention proportionnelle de la nouvelle Classe de Parts Sociales ainsi combinée ou regroupée.»

« **Art. 9. Transfert de parts sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales à des personnes qui ne sont pas des associés sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Tout associé qui souscrit ou autrement acquiert des Parts Sociales doit acquérir un montant proportionnel de chaque Classe de Parts Sociales émises et en circulation.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une Classe entière de ses propres Parts Sociales suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 10 des Statuts, et nonobstant toute autre disposition des présentes, aucun associé ne peut vendre ou autrement transférer ses Parts Sociales d'une Classe de Parts Sociales à toute personne, sans vendre ou transférer concomitamment à une telle personne une quote-part proportionnelle dans chaque Classe de Parts Sociales alors détenues par l'associé cédant.»

« **Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Le capital social de la Société peut être réduit par rachat et annulation d'une Classe de Parts Sociales, entièrement et non en partie, par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, à condition toutefois que la Société ne rachète ou n'annule jamais les Parts Sociales de Classe A.

Dans l'hypothèse de tout rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales, ledit rachat et ladite annulation se feront dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Classe J et en terminant par les Parts Sociales de Classe B).

Dans le cadre d'une réduction du capital social effectuée par rachat et annulation d'une Classe entière de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales ont droit (au prorata de leur détention au sein de ladite Classe de Parts Sociales), à la portion du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, concernant la Classe de Parts Sociales rachetée et les détenteurs de Parts Sociales au sein de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée qu'ils détiennent et qui est annulée.

Etant précisé que:

Montant Disponible signifie la somme des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) pour autant que les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux présents Statuts, augmentée de (i) toute réserve librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la prime d'émission) et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, mais réduite par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, tels qu'apparaissant dans les Etats Financiers Intérimaires correspondant (pour éviter tout doute, sans double comptage) de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfice nets (incluant les bénéfices reportés);

P = toute prime d'émission librement distribuable (incluant la réserve de la prime d'émission);

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales devant être annulée;

L = pertes (incluant les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être allouées à une réserve en application de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Classe de Parts Sociales.

Etats Financiers Intérimaires signifie les états financiers intérimaires de la Société préparés conformément aux PCGR (ou «GAAP») à Luxembourg à la Date des Etats Financiers Intérimaires.

Date des Etats Financiers Intérimaires signifie la date ne pouvant être fixée plus de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une Classe de Parts Sociales.

Montant Total d'Annulation signifie le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par une résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société comme le montant total d'annulation au moment du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, sur la base d'états financiers intérimaires. Le Montant Total d'Annulation doit être inférieur ou égal à la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales sauf résolution contraire de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

« **Art. 19. Bénéfices.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté au compte de réserve légale de la Société. Ledit prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société décidant de le distribué tel que décrit ci-après, de le reporter ou de le transférer à une réserve distribuable.

En cas de déclaration d'un dividende, un tel dividende doit être alloué et payé comme suit:

(i) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule soixante pour cent (0.60%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(ii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0.55%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(iii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule cinquante (0.50%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(iv) les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0.45%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(v) les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule quarante pour cent (0.40%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(vi) les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0.35%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(vii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule trente pour cent (0.30%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(viii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0.25%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; puis

(ix) les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront droit pour chaque année considérée à une distribution d'un dividende cumulatif égal à au moins zéro virgule vingt pour cent (0.20%) de la valeur nominale desdites Parts Sociales; et

(x) le solde du montant total distribué sera entièrement alloué aux détenteurs de la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales de Classe J, puis si plus aucune Part Sociale de Classe J n'est en circulation, les Parts Sociales de Classe I puis ainsi de suite jusqu'à ce que seulement les Parts Sociales de Classe A soient en circulation).

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise au choix du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et dans les délais indiqués par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au taux de change applicable permettant de convertir les fonds correspondant aux dividendes dans la devise de leur paiement. Aucun intérêt ne sera payé par la Société relativement aux dividendes déclarés et non encore réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.»

« **Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires, suivant l'ordre de priorité décrit à l'article 19 des Statuts, avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.»

« **Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes et charges dont la Société est débitrice, y compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent et dans l'ordre de priorité prévu à l'article 19 des Statuts.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison de l'augmentation de son capital social, a été évalué à environ 7.950,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 1^{er} avril 2015. Relation GAC/2015/2726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015058732/653.

(150067244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Arabella II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 148.033.

Die Bilanz zum 28. Februar 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. April 2015.

Für die Arabella II S.à r.l.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015058737/13.

(150067375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Arabella II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 148.033.

Die Bilanz zum 29. Februar 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 20. April 2015.

Für die Arabella II S.à r.l.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015058738/13.

(150067376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Archstone Management Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.263.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Archstone Management Germany II Coöperatief U.A, actionnaire unique d'Archstone Management Germany II S.à r.l., a décidé de la clôture de la liquidation de la société Archstone Management Germany II S.à r.l. en date du 31 janvier 2015. Les documents seront conservés au siège de la société mère Equity Residential, Two North Riverside Plaza Suite 400, Chicago Illinois 60606-2609 (Etats-Unis).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015058739/17.

(150067270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Ardagh Packaging Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 182.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058741/10.

(150067979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Artelux SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058745/10.

(150067600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Artmoni Management Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 196.219.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE TRENTE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Hervé Claude André PODEVYN, né à Namur (Belgique) le 20 avril 1964, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 83 Pafebruch,

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique au Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra agir en tant que conseil en organisation ainsi qu'effectuer tous mandats d'organisation administrative et commerciale.

Elle pourra exécuter des missions d'audit interne, de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité («Compliance») au sein des entreprises ainsi que toutes activités connexes.

Elle pourra exécuter des prestations pour le compte de fonds d'investissement et notamment comme la mise à disposition d'un «Conducting Officer».

Elle pourra en outre exercer des mandats d'administrateur, gérant, dirigeant ou représentant au sein du conseil d'administration, du conseil de gérance ou du comité de direction de sociétés, de fonds d'investissement ou de succursales de sociétés étrangères, que lesdits mandats soient exercés par la société elle-même ou au travers d'autres organes du groupe.

Elle pourra également vendre des prestations liées à des développements informatiques au travers, éventuellement, de brevets déposés à cet effet. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Artmoni Management Services"

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique si c'est le cas, ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature du membre du conseil de gérance ayant les autorisations nécessaires exigées en relation avec l'objet social et prescrites par la législation en la matière.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux CENT (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) comme suit:

Monsieur Hervé Claude André PODEVYN prénommé: cent (100) parts sociales;

Total: cent (100) parts sociales.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

Décision des associés

1) La Société est administrée par le gérant suivant, qui est nommé pour une durée indéterminée:

Monsieur Hervé Claude André PODEVYN, né à Namur (Belgique) le 20 avril 1964, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 83 Pafebruch.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch, Commune de Mamer.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. C. A. PODEVYN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058746/135.

(150067623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Avatrade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Avatrade Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2015058747/12.

(150067636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 162.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058748/10.

(150067987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Axiom Asset 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 157.157.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015058749/19.

(150067733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Axiom Asset 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 157.155.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 9 avril 2015 avec l'effet au 31 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Marta Kozinska tant que la gérante de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, tant que le nouveau gérant de la Société avec l'effet au 31 mars 2015 et pour la durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Ismaël Dian, prénommé, gérant;
- Madame Marie-Eve Nyssen, résidant professionnellement à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, gérante.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2015058750/19.

(150067732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Axpo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 103.420.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1302 du 20 décembre 2004.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axpo International S.A.

Signature

Référence de publication: 2015058751/15.

(150067479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

ABN AMRO LIFE S.A.

Référence de publication: 2015058752/11.

(150067948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2015

Est nommé, administrateur unique de catégorie A et administrateur délégué, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2016:

Monsieur Philippe PETIT, Managing Director de la société Artemis Information Management, demeurant à Eicherfeld 7, L-1462 Luxembourg.

Est nommé, commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2016:

Read S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45083, ayant son siège social au 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058780/18.

(150067659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

ABN Amro Neuflyze Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 191.610.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2015

En date du 10 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Mazars Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Abn Amro Neuflyze Funds

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015058753/15.

(150067299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Alistair Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 177.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058769/10.

(150067792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Alias Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.732.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 avril 2015

En date du 7 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Jean-Marc Stenger, de Monsieur Stéphane Aidan et de Monsieur Lionel Paquin en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg en qualité de Réviseur d'entreprises agréée, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Alias Investment

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015058768/17.

(150067326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Alpha Drink, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.290.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle restera depositaire de la présente minute.

A COMPARU:

ALPHASTOCK S.à r.l. ayant son siège social au 19-21, route d'Arlon, L-8008 Strassen (R.C.S. Luxembourg B 127.684) ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est devenue associé unique («l'Associé Unique») de ALPHA DRINK, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19-21, route d'Arlon, L-8008 Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C no 1265 du 29 mai 2013, immatriculée avec le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 176.290 (la «Société»), suite à une cession de parts sociales sociale sous seing privé en date du 13 février 2015, laquelle restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur Mme Marie-Line PROTIN, demeurant au 19, rue Jean-Pierre Bierman, L-1268 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Associé Unique décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature «ne varietur» par la comparante et par le notaire instrument, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que commissaire-vérificateur CH International (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.687).

Septième résolution

L'Associé Unique, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature «ne varietur», par la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, J. SECKLER.

Enregistré à Diekirch A.C., le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058770/78.

(150067805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Alphastock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.684.

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

1. Monsieur Olivier CHASSAGNE, gérant de sociétés, demeurant au 19 rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg,
2. Madame Marie-Line PROTIN, sans état particulier, demeurant au 19 rue Jean-Pierre Biermann L-1268 Luxembourg, en vertu de deux (25) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

1. «ALPHA STOCK, S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8041 Strassen, 19-21 route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1308 le 29 juin 2007, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.684. (la «Société»).

2. le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

3. les cent (100) parts sociales sont détenues comme suit:

- Mme Marie-Line PROTIN, prénommée:	80
- M. Olivier CHASSAGNE, prénommé:	20
Total:	100

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

Les associés transfèrent le siège social au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et par conséquent modifient le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, O. CHASSAGNE, M. L. PROTIN, J. SECKLER.

Enregistré à Diekirch A.C., le 13 avril 2015. Relation: DAC/2015/6026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058771/47.

(150067820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Androcles, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ANDROCLES

Signature

Référence de publication: 2015058773/12.

(150067947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of February,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo American Ferrous Investments Limited, a company with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, (UK), registered with the Registrar of England and Wales under number 6252103, (hereafter the "AAFIL" or the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on February 17, 2015;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo American Ferrous Investments (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.501 incorporated under the denomination "Anglo American Investments 7" pursuant to a notarial deed dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 of 8th of February 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19th of November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3858 of 12th of December 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred US Dollars (USD 23,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred sixty-nine thousand five hundred fifty US Dollars (USD 169,550.-) to one hundred ninety-three thousand and fifty US Dollars (USD 193,050.-) through the issue of four hundred seventy (470) new shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each.

The four hundred seventy (470) new shares are subscribed by AAFIL, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of four hundred seventy million two hundred eighty-one thousand one hundred forty-seven US Dollars and thirty-four US Cents (USD 470,281,147.34), out of which twenty-three five hundred US Dollars (USD 23,500.-) are allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. four hundred seventy million two hundred fifty-

seven thousand six hundred forty-seven US Dollars and thirty-four cents (USD 470,257,647.34) to the share premium account.

The subscribed new shares are fully paid up in cash by AAFIL, prenamed, so that the aggregate amount of four hundred seventy million two hundred eighty-one thousand one hundred forty-seven US Dollars and thirty-four US Cents (USD 470,281,147.34) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" 6.1. The Company's issued capital is set at one hundred ninety-three thousand and fifty US Dollars (USD 193,050.-), represented by three thousand eight hundred sixty-one (3,861) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit février,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo American Ferrous Investments Limited, une société avec siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, (UK), inscrite au Registrar of England and Wales sous le numéro 6252103, (ci-après «l'Associé Unique» ou «AAFIL»),

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de Anglo American Ferrous Investments (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.501, constituée sous la dénomination «Anglo American Investments 7» suivant acte notarié en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 146 du 8 février 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3858 du 12 décembre 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois mille cinq cents US dollars (USD 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-neuf mille cinq cent cinquante US dollars (USD 169.550,-) à cent quatre-vingt-treize mille cinquante US dollars (USD 193.050,-) par l'émission de quatre cent soixante-dix (470) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

Les quatre cent soixante-dix (470) nouvelles parts sociales sont souscrites par AAFIL, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quatre cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt et un mille cent quarante-sept d'US dollars et trente-quatre centimes (USD 470.281.147,34), dont vingt-trois mille cinq cents US dollars (USD 23.500,-) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit quatre cent soixante-dix millions deux cent cinquante-sept mille six cent quarante-sept US dollars et trente-quatre centimes (USD 470.257.647,34) sont affectés au compte de prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire par AAFIL, prénommée, de sorte que le montant total de quatre cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt et un mille cent quarante-sept d'US dollars et trente-quatre centimes (USD 470.281.147,34) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital émis de cent quatre-vingt-treize mille cinquante US dollars (USD 193.050,-), représenté par trois mille huit cent soixante et une (3.861) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2015. GAC/2015/1495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058774/105.

(150067774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of February,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Anglo American Ferrous Investments, a société à responsabilité limitée under Luxembourg Law, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.501 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on February 17, 2015;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Anglo Iron Ore Investments (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 122.492, incorporated under the denomination "Anglo American Investments 9" pursuant to a notarial deed dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 135 of 7th of February 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19th of November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3851 of 12th of December 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-three thousand five hundred US Dollars (USD 23,500.-) so as to raise it from its current amount of one hundred sixty-nine thousand five hundred fifty US Dollars (USD 169,550.-) to one hundred ninety-three thousand fifty US Dollars (USD 193,050.-) through the issue of four hundred seventy (470) new shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each.

The four hundred seventy (470) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of four hundred seventy million two hundred eighty-one thousand one hundred forty-seven US Dollars and thirty-four US Cents (USD 470,281,147.34), out of which twenty-three five hundred US Dollars (USD 23,500.-) are allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. four hundred seventy million two hundred fifty-seven thousand six hundred forty-seven US Dollars and thirty-four cents (USD 470,257,647.34) to the share premium account.

The subscribed new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, prenamed, so that the aggregate amount of four hundred seventy million two hundred eighty-one thousand one hundred forty-seven US Dollars and thirty-four US Cents (USD 470,281,147.34) is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

" **6.1.** The Company's issued capital is set at one hundred ninety-three thousand fifty US Dollars (USD 193,050.-), represented by three thousand eight hundred sixty-one (3,861) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Whereof this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit février,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu

Anglo American Ferrous Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.501, (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de Anglo Iron Ore Investments (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 122.492, constituée sous la dénomination «Anglo American Investments 9» suivant acte notarié en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 135 du 7 février 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 19 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3851 du 12 décembre 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois mille cinq cents US dollars (USD 23.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-neuf mille cinq cent cinquante US dollars (USD 169.550,-) à cent quatre-vingt-treize mille cinquante US dollars (USD 193.050,-) par l'émission de quatre cent soixante-dix (470) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune.

Les quatre cent soixante-dix (470) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de quatre cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt et un mille cent quarante-sept d'US dollars et trente-quatre centimes (USD 470.281.147,34), dont vingt-trois mille cinq cents US dollars (USD 23.500,-) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit quatre cent soixante-dix millions deux cent cinquante-sept mille six cent quarante-sept US dollars et trente-quatre centimes (USD 470.257.647,34) sont affectés au compte de prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique, prénommée, de sorte que le montant total de quatre cent soixante-dix millions deux cent quatre-vingt et un mille cent quarante-sept d'US dollars et trente-quatre centimes (USD 470.281.147,34) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" 6.1. La Société a un capital émis de cent quatre-vingt-treize mille cinquante US dollars (USD 193.050,-), représenté par trois mille huit cent soixante et une (3.861) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2015. GAC/2015/1496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058775/105.

(150067780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Ares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.661.

—
EXTRAIT

1. La Société prend acte que le siège social d'une de ses associés «Fideuram Fiduciaria S.p.A.» a été transféré au Corso Cairoli 1, 10123 Torino, Italie et que l'associée est par conséquent immatriculée auprès du registre des sociétés (Registro Imprese) de Turin sous le numéro REA (Repertorio Economico Amministrativo) TO-1163639.

2. Il résulte des décisions prises à l'unanimité par les associés de la Société que:

a) le siège social de la Société a été transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 13 avril 2015;

b) les démissions de Mme Kaliroi Thouas et M. Mario Curcio en tant que gérants de la Société, avec effet au 13 avril 2015, ont été acceptées;

c) la fonction de «administrateur» de M. Antonio Roma a été renommée «gérant» avec effet au 13 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée;

d) les personnes suivantes ont été nommées au mandat de gérant de la Société avec effet au 13 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée:

(i) M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg; et

(ii) M. Jérôme Costa, né 18 juillet 1980 à Messancy, Belgique le et avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Antonio Roma, gérant;

- M. Patrice Gallasin, gérant; et

- M. Jérôme Costa, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015058776/33.

(150067416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

ARIAD Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.951.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 7 avril 2015

L'associé unique notifie la démission de M. David L. Bernstein, gérant de classe A de la Société, avec effet au 15 avril 2015.

L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire de classe A:

- M. Thomas J. DesRosier, né le 19 janvier 1955 à Manchester, NH (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 26 Landsdowne Street, Cambridge, MA 02139 (Etats-Unis d'Amérique), gérant de classe A, avec effet au 15 avril 2015, pour une durée indéterminée.

Pour Ariad Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015058777/16.

(150067871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

ARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 52.716.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Emmanuel Briganti, Monsieur Benoît Dessy et Monsieur Cédric Finazzi ont présenté leur démission de leur fonctions d'administrateur en date du 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARK S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015058778/13.

(150067285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

**BlueStar Elkem International Co., Ltd. S.A, Société à responsabilité limitée,
(anc. Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.à r.l.).**

Capital social: NOK 700.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 159.902.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty seventh day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1) Bluestar Elkem Investment Co., Ltd, a company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at 29/F, 88 Hing Fat Street, Causeway Bay, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1556222 ("Bluestar"), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2) Credia Holdings Corporation Limited, a company governed by the laws of Hong Kong, having its registered at suite 2202, 22nd Floor, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 2006017 ("Credia" and together with Bluestar, the "Shareholders"), here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal

Said powers of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by the proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. The appearing parties are the shareholders of Bluestar Elkem International Co. Ltd. S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of NOK 700,000,000, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 159902 (the

“Company”) and hold respectively (i) all the 600,000,000 (six hundred million) ordinary shares of the Company and (ii) all the 100,000,000 (one hundred million) preferred shares of the Company.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 24 January 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 12 February 2014 under publication number 2014020607/498 (the "Articles").

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the corporate form of the company from société à responsabilité limitée into a société anonyme and change of its denomination in "BlueStar Elkem International Co., Ltd. S.A." by a full restatement of the articles of association of the Company.

Article 1 of the articles of association of the Company shall read as follows:

"There is hereby formed a “société anonyme”, public limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Commercial Companies Law”).”;

Article 4 of the articles of association of the Company shall read as follows:

"The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any Affiliates any assistance, loans, advances or, guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

3. Reclassification of the current managers of the Company into directors and appointment of a statutory auditor;

4. Conversion of all the preferred shares issued by the Company into non-voting preferred shares;

5. Subsequent full restatement of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved to waive the right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to change the corporate form of the Company from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") into public limited liability company (“société anonyme”) with immediate effect.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been complied with.

The undersigned notary further states that on the basis of a report dated 27 February 2015 drawn-up by PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, with address at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, the net assets of the Company are at least equal to its share capital, i.e. NOK 700,000,000 (seven hundred million Norwegian Kroner).

The conclusion of said report is the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net assets of the Company as at 30 September 2014 does not correspond at least, to the minimum subscribed capital required for a "Société Anonyme".

Third resolution:

It is unanimously resolved to reclassify, with immediate effect, Florence Gérardy, Yannick Poos, Sandra Rolland, Xiaobao Lu, Helge Aasen and Olivier Tillette de Clermont Tonnerre from their mandate of managers to directors of the Company for a period of 6 (six) years as follows:

Directors of class A:

- Xiaobao Lu, born on 5 June 1965 in Gansu (People's Republic of China), residing at 402, Unit 7 Jia 36 Ande Road, 100011 Xicheng District, Beijing, People's Republic of China;

- Olivier Tillette de Clermont Tonnerre, born on 18 July 1951, in London (United Kingdom), residing at 7, rue Cizolon Bizolon, 69002 Lyon France; and

- Helge Aasen, born on 16 February 1963, in Eidanger (Norway), residing at 26, Torridalsveien, 46 30 Kristiansand, Norway.

Directors of class B:

- Florence Gérardy, born on 16 February 1978 in Verviers (Belgium), residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Yannick Poos, born on 19 April 1968 in Libramont (Belgium), residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Sandra Rolland, born on 4 September 1972 in Hayange (France), residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Shareholders unanimously resolved to appoint with immediate effect these new directors and a statutory auditor for a period of 6 (six) years as follows:

Statutory auditor (commissaire aux comptes):

- PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, with address at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65477.

Fourth resolution:

As a result of the conversion of the Company into a Luxembourg société anonyme, it is unanimously resolved to convert all the preferred shares of the Company currently held by Credia into non-voting preferred shares.

Fifth resolution:

As a result of the preceding resolutions and statements, it is unanimously resolved to fully restate the Articles of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public limited liability company under the name Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.A. (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

Art. 2.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the city of Luxembourg by a resolution of the board of directors and in any other place of the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the general meeting of the shareholders.

2.2. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

2.3. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

2.4. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4.

4.1. The Company's purpose is:

i) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

ii) to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

iii) generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

iv) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

v) to grant to any Affiliates any assistance, loans, advances or, guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender);

vi) to borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes and to secure the repayment of any money borrowed;

vii) to enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever; and

viii) generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

4.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5.

5.1. The subscribed share capital is set at NOK 700,000,000 (seven hundred million Norwegian Krone) divided into 600,000,000 (six hundred million) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 100,000,000 non-voting preferred shares (the "Preferred Shares") having a nominal value of NOK 1 (one Norwegian Krone) each. The ordinary Shares and the Preferred Shares shall hereinafter be referred to as the "Shares". On the date of 27 February 2015, the only holder of the Ordinary Shares is Bluestar Elkem Investment Co., Ltd and the only holder of the Preferred Shares is Credia Holdings Corporation Limited. Each Ordinary Share confers an identical voting right and each holder of Ordinary Shares has voting rights commensurate to his shareholding. No voting right is attached to the Preferred Shares save as provided for under Article 46 of the Commercial Companies Law. Any holder of Preferred Shares may by notice to the Company opt for the conversion of all its Preferred Shares into an equal number of Ordinary Shares. The conversion into Ordinary Shares shall be made by the general meeting of the shareholders of the Company.

5.2. The Company shall maintain 2 (two) share premium accounts:

(i) A share premium account, to which all amounts of share premium paid on or allocated to the Ordinary Shares shall be credited (the "Ordinary Share Premium Account"); and

(ii) A share premium account, to which all amounts of share premium paid on or allocated to the Preferred Shares shall be credited (the "Preferred Share Premium Account").

Any amount of share premium credited to the Ordinary Share Premium Account shall be exclusively reserved to the holder(s) of Ordinary Shares and its successors and assignees. Any amount of share premium credited to the Preferred Share Premium Account shall be exclusively reserved to the holder(s) of Preferred Shares and its successors and assignees.

5.3. The Shares shall be in registered form only. The Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.4. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

5.5. The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements. In the case of redemption of Shares, the Company may proceed to the set-off of any claim it has against a shareholder against the consideration due following the redemption by the Company of Shares.

5.6. The board of directors is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of this notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorized capital, including but not limited to the issuance of Ordinary Shares, Preferred Shares, mandatory preferred redeemable shares or any other equity instrument. The board of directors shall issue additional Shares within the limit of the authorized capital at any time when issuance of Shares is required to be made in accordance with the provisions of the Share Subscription Agreement.

5.7. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or allocation of all free reserves and retained profits that can be allocated into the share capital, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine.

5.8. Upon an increase of the share capital of the Company by the board of directors and in accordance with the provisions of the Share Subscription Agreement, each shareholder shall have the right to participate in proportion to its current shareholding prior to the issuance of new equity securities.

5.9. Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, article 5.1. of the Articles shall be amended accordingly and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.10. Transfer of Shares shall be made exclusively against cash consideration save for the Transfer of Shares to Affiliates.

5.11. Subject to the Transfer restrictions stated in the Share Subscription Agreement, Shares are freely Transferable. Any Transfer of Shares which is not made in compliance with the Share Subscription Agreement shall be null and void ab initio and shall not be taken into account by the Company.

Subject to the provisions of the Share Subscription Agreement, 8 (eight) years after the issuance of any Preferred Shares, any holder(s) of Ordinary Shares or any Affiliates of the holder(s) of Ordinary Shares shall have the option to redeem/purchase all the Preferred Shares outstanding at such time for a consideration per share being not less than the Contribution Amount plus any accrued and unpaid Preferred Dividend (as defined in article 14 below).

5.12. Save as otherwise provided for into the Share Subscription Agreement, Preferred Shares cannot be Transferred to an Unauthorized Transferee(s) (as defined hereinafter) for a period of three (3) years after their issuance. An “Unauthorized Transferee” shall mean, with respect to a Transferring shareholder of Shares, a third party, not being, in either case, an Authorized Transferee of such Transferring shareholder. After the three (3) years period, the holders of Ordinary Shares shall have a right of first refusal in accordance with the provisions of the Share Subscription Agreement

Title III. - Management

Art. 6.

6.1. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members, unless the Company has a single shareholder in which case the Company may be managed by a single director. As long as there is only a sole director, such sole director will exercise the powers of the board of directors. When there is more than one director, the board of directors shall be composed of A and B directors.

6.2. The directors need not to be shareholders. The directors are appointed for a period not exceeding three years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

6.3. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be. Holders of Preferred Shares will be entitled to appoint one (1) observer to the board of directors as long as any Preferred Shares are outstanding who shall be entitled to receive from the company the following material provided by the Company to its shareholders, including (i) audited annual financial reports; (ii) annual budget reports; (iii) resolutions of each board meeting and relevant materials; (iv) management monthly report.

6.4. In case of vacancy of a seat at the board of directors, the board of directors may co-opt a new director whose appointment shall be confirmed at the next general meeting of shareholders. The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
 - (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- or
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
 - (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 7.

7.1. The board of directors may elect from among its members a chairman. The chairman should preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

7.2. The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time any two directors so request. Convening notices shall be sent to each director at least 48 hours prior to the meeting's date.

7.3. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented and by at least one class A director and two class B directors.

7.4. Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

7.5. The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two directors. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

7.6. Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 8. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of one class A director and one class B director unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 of the Articles.

Art. 10.

10.1. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

10.2. To the extent permitted by applicable law, it may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12.

12.1. The supervision of the Company is entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires aux comptes”), who may or may not be shareholder(s).

12.2. Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

12.3. At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

12.4. Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

12.5. Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Title V. - General meeting

Art. 13.

13.1. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

13.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place to be specified in the convening notices on June 30 at 2 p.m. or earlier convened by the board of directors of the Company.

13.3. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

13.4. Unless required otherwise by law or these Articles or the Share Subscription Agreement, all decisions of the general meeting of shareholders are taken at a simple majority of votes validly expressed, without quorum requirements.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 14.

14.1. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.3. Each Preferred Share entitles its holder to a preferential and cumulative dividend composed of (i) a first preferred dividend equal to 1% (one percent) of the nominal value of a Preferred Share (the “First Preferred Dividend”), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day financial year and (ii) a second preferred dividend equal to a) 5% (five percent) of the Contribution Amount b) less the First Preferred Dividend (the “Second Preferred Dividend”, and together with the First Preferred Dividend, the "Preferred Dividend").

14.4. Subject to the presence of sufficient distributable amounts according to the Commercial Companies Law, the annual shareholder meeting of the Company shall resolve to distribute in two instalments the Preferred Dividend to the

holders of Preferred Shares for each financial year. If part or the totality of the Preferred Dividend is not declared and paid as of the 30th June or 31st of December of the subsequent financial year (the "Annual Deadline") (the "Undeclared or Unpaid Preferred Dividend"), (i) the Undeclared or Unpaid Preferred Dividend shall be compounded at a rate of 5% per annum according to the actual number of days elapsed from the Annual Deadline until its declaration (the "Postponed Preferred Dividend") and (ii) the amount equivalent to the Postponed Preferred Dividend shall be declared and added to the Preferred Dividend of the next financial years as soon as possible until it is fully declared. Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders may at any time otherwise resolve at unanimity (including the holders of Preferred Shares) not to apply the above increase of the Preferred Dividend in case of its postponement. The payment of dividend by the Company may be made by set-off against claims held by the Company against the relevant shareholder.

14.5. If after eight years after their issuance, the Preferred Shares have not been converted into Ordinary Shares or purchased in accordance with Article 5.12. of these Articles, the rate of the Second Preferred Dividend in section 14.3(ii) a) above shall be increased to 8% (eight per cent) of the nominal value of the Preferred Shares and by one (1) additional percent for each subsequent year following the 9th anniversary date of the issuance of the Preferred Shares. The Undeclared or Unpaid Preferred Dividend incurred before the eighth year shall be compounded at the rate of 5% and any Undeclared or Unpaid Dividend incurred after the eighth year shall be compounded at the rates as provided in the preceding sentence until it is fully paid.

14.6. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. The balance of the net profit, after full payment of the Preferred Dividend, may be distributed upon a decision of the shareholders at a shareholders' meeting in priority to the holders of their Ordinary Shares only in proportion to their shareholding in the Company.

14.7. The board of directors is authorized, subject to the prior payment of the Preferred Dividend to proceed with interim dividend distributions within the conditions laid-down by Law. In the case of an interim dividend distribution, the Preferred Dividend shall be calculated according to sections 14.3 and 14.6 above subject that if is paid during the financial year it is relating to, it shall be multiplied by the number of days elapsed since the opening of the financial year and divided by 365 (on the basis of a financial year of 365 days). All accrued and unpaid Preferred Dividend shall be paid prior to the declaration of interim dividends by the Company.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 15. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration. In the case of liquidation the holders of Preferred Shares shall be repaid an amount equal to the nominal value of each Preferred Share plus any share premium (if any) paid at subscription of the Preferred Shares plus any accrued but unpaid dividend prior to any repayment to the holders of Ordinary Shares (the "Preferred Liquidation Proceeds") The balance shall be paid to the shareholders pro-rata their shareholding minus any amount received by a shareholder as Preferred Liquidation Proceeds.

Title VIII. - General provisions

Art. 16. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Definitions:

For the purposes of these Articles, the following definitions shall apply:

Affiliates	shall mean, in relation to any Person, any other Person which, directly or indirectly, Controls or is Controlled by or is under common Control with such Person and in relation to any natural person, his heirs, successors or legal representatives.
Authorized Transferee	shall mean in relation to any Transfer, the Affiliates of the shareholder intending to proceed with a Transfer of Preferred Shares or a Non Competing Third party .
Contribution Amount	shall mean with regard to each Preferred Share (i) the nominal value of such Preferred Share plus (ii) any share premium paid when such Preferred Share was subscribed for (i.e. US\$100,000,000 equivalent in NOK divided by 100,000,000, i.e. the number of Preferred Shares issued).
Control	shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the composition of the board of directors (as the case may be) and/or the direction of the management and policies of a Person, directly or indirectly, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise and the terms "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly.
Non Competing Third Party	shall mean any Person which is conducting, owning or joining any business or asset which is identical to, similar with Elkem Norway's technology for polycrystalline silicon through the metallurgical route (whether alone or in collaboration with others, whether as the

	principal, agent, shareholder or in other capacities and whether for its own benefit or for the benefit of others).
Person	shall mean a natural or legal person, economic interest group, partnership, trust, business undertaking or enterprise, association, company, group or body whether or not having distinct legal personality, as well as any state, local authority or any subdivision or agency thereof (including courts), any quasi-governmental, supranational or commercial organism or any institution having regulatory power, or any professional association.
Share Subscription Agreement	means an agreement dated January 13, 2014, signed between the shareholders and the Company, providing for rights and duties of the shareholders of the company.
Transfer	(including, with correlative meanings, Transferring, Transferred, etc...) shall mean any transfer, sale or other form of disposal or operation resulting in a change or transfer of part or all of title and/or ownership, whatever be the legal means, including, without limitation, whether by way of sale, gift, distribution of an estate, liquidation of a joint estate, partial contribution of the assets, merger, demerger, liquidation, loan, auction, split ("démembrement") or any combination of these methods of transfer of ownership or otherwise."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately four thousand Euros (4.000.- Euro).

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Bluestar Elkem Investment Co., Ltd, une société régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social sis au 29/F, 88 Hing Fat Street, Causeway Bay, Hong Kong et immatriculée auprès du Companies Registry of Hong Kong sous le numéro 1556222 («Bluestar»), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Credia Holdings Corporation Limited, une société régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social sis suite 2202, 22nd Floor, Central Plaza, 18 Harbour Road, Wanchai, Hong Kong et immatriculée auprès du Companies Registry of Hong Kong sous le numéro 2006017 («Credia» et ensemble avec Bluestar, les «Associés»), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées par le mandataire, ont requis du notaire d'acter ce qui suit:

I - Les parties comparantes sont les associés de Bluestar Elkem International Co. Ltd. S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant un capital social de 700.000.000 NOK, ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159902 (la «Société») et détiennent respectivement (i) toutes les 600.000.000 (six cent millions) de parts sociales ordinaires de la Société et (ii) toutes les 100.000.000 (cent millions) de parts sociales préférentielles de la Société.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 janvier 2014 par un acte dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 février 2014 sous le numéro de publication 2014020607/498 (les «Statuts»).

II - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme et modification de la dénomination en «BlueStar Elkem International Co., Ltd. S.A.» par une refonte entière des statuts de la Société.

L'Article 1 des statuts de la Société sera lu comme suit:

«Il est constitué une société anonyme (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»);

L'Article 4 des statuts de la Société sera lu comme suit:

«L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises commerciales, industrielles, financières au autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement régulés ou non;

(2) D'acquérir par des participations, des apports, des achats ou options, négociation ou de toute autre manière, tous titres, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts de biens immobiliers que la Société jugera opportun;

(3) En règle générale détenir, gérer, développer, vendre ou les aliéner, en totalité ou en partie, pour la contrepartie que la Société estime appropriée, et en particulier des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant;

(4) De conclure et participer à des transactions financières, commerciales et autres;

(5) D'accorder à toute société holding, filiale ou société affiliée ou toute autre société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées») tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Affiliées);

(6) D'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de l'argent emprunté; et

(7) En règle générale de faire toutes les autres choses qui peuvent sembler à la Société être accessoires ou propices à la réalisation des objets ci-dessus ou chacun d'eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

3. Reclassification des gérants actuels de la Société en administrateurs et nomination d'un commissaire aux comptes;

4. Conversion de toutes les parts sociales préférentielles émises par la Société en actions préférentielles sans droit de vote;

5. Refonte entière subséquente des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé de renoncer au droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme, avec effet immédiat.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sont réunies.

Le notaire soussigné déclare en outre que, sur la base d'un rapport daté du 27 février 2015, établi par Pricewaterhouse-Coopers, Société Coopérative, avec adresse au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg les actifs nets de la Société sont au moins égaux à son capital social, i.e. 700.000.000 NOK (sept cent millions de Couronnes norvégiennes).

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de notre revue, rien ne nous est apparu qui pourrait nous laisser croire que l'actif net de la Société au 30 septembre 2014 ne correspond pas au moins au capital souscrit minimum requis pour une Société Anonyme".

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de reclassifier, avec effet immédiat, Florence Gérardy, Yannick Poos, Sandra Rolland, Xiaobao Lu, Helge Aasen et Olivier Tillette de Clermont Tonnerre de leurs mandats de gérants à administrateurs de la Société pour une période de 6 (six) années, comme suit:

Administrateurs de classe A:

- Xiaobao Lu, né le 5 juin 1965 à Gansu (République Populaire de Chine), résidant au 402, Unit 7 Jia 36 Ande Road, 100011 Xicheng District, Pékin, République Populaire de Chine;

- Olivier Tillette de Clermont Tonnerre, né le 18 juillet 1951, à Londres (Royaume Uni), résidant au 7, rue Cizolon Bizolon, 69002 Lyon France; et

- Helge Aasen, né le 16 février 1963, à Eidanger (Norvège), résidant au 26, Torridalsveien, 46 30 Kristiansand, Norvège.

Administrateurs de classe B:

- Florence Gérardy, née le 16 février 1978 à Verviers (Belgique), résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Yannick Poos, né le 19 avril 1968 à Libramont (Belgique), résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
et

- Sandra Rolland, née le 4 septembre 1972 à Hayange (France), résidant au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les Associés décident unanimement de nommer avec effet immédiat de ces nouveaux administrateurs et un commissaire aux comptes pour une période de 6 (six) années comme suit:

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec adresse au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

Quatrième résolution:

En conséquence de la conversion de la Société en une société anonyme luxembourgeoise, il est unanimement décidé de convertir les parts sociales préférentielles de la Société actuellement détenues par Credia en actions préférentielles sans droit de vote.

Cinquième résolution:

En conséquence des décisions et déclarations qui précèdent, il est unanimement décidé de refondre entièrement les Statuts de la Société qui doivent désormais se lire comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination Bluestar Elkem International Co., Ltd. S.A. (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), en particulier par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»)

Art. 2.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans la commune de ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration et en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

2.2. La Société peut avoir des bureaux et des succursales, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.3. Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique se sont produits ou sont imminents, qui pourraient interférer avec l'activité normale au siège social ou avec la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires.

2.4. Ces mesures provisoires n'auront cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Une telle déclaration du transfert de siège social sera effectué et porté à l'attention des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux adapté à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est:

i) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement régulés ou non;

ii) d'acquérir par des participations, des apports, des achats ou options, négociation ou de toute autre manière, tous titres, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts de biens immobiliers que la Société jugera opportun;

iii) en règle générale détenir, gérer, développer, vendre ou les aliéner, en totalité ou en partie, pour la contrepartie que la Société estime appropriée, et en particulier des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant;

iv) de conclure et participer à des transactions financières, commerciales et autres;

v) d'accorder à toutes sociétés Affiliées tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers);

vi) d'emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de l'argent emprunté;
et

vii) de conclure des contrats d'échange, contrats à terme, contrats à terme fermes, options, ou tout autre contrats dérivés de quelque forme que ce soit; et

viii) en règle générale de faire toutes les autres choses qui peuvent sembler à la Société être accessoires ou propices à la réalisation des objets ci-dessus ou chacun d'eux.

4.2. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à 700.000.000 NOK (sept cents millions de Couronnes norvégiennes), divisé en 600.000.000 (six cents millions) d'actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et 100.000.000 (cent millions) d'actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») ayant une valeur nominale de 1 NOK (une Couronne norvégienne) chacune. Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont ci-après dénommées les «Actions». A la date du [-] 2015, le seul détenteur des Actions Ordinaires est Bluestar Elkem Investment Co., Ltd. et le seul détenteur des Actions Préférentielles est Credia Holdings Corporation Limited. Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Actions Ordinaires dispose de droits de vote proportionnels à sa participation. Aucun droit de vote n'est attaché aux Actions Préférentielles sauf les cas prévus à l'Article 46 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Tout détenteur d'Actions Préférentielles peut, par notification à la Société, opter pour la conversion de toutes ses Actions Préférentielles en un nombre égal d'Actions Ordinaires. La conversion en Actions Ordinaires doit être faite par l'assemblée générale des actionnaires de la Société

5.2. La Société doit maintenir 2 (deux) comptes de prime d'émission:

(i) Un compte prime d'émission, dans lequel tous les montants de la prime d'émission payés ou attribués aux Actions Ordinaires seront crédités (le «Compte de Prime d'Emission Ordinaire»), et

(ii) Un compte prime d'émission, dans lequel tous les montants de la prime d'émission payés ou attribués aux Actions Préférentielles seront crédités (le «Compte de Prime d'Emission Préférentielle»).

Tout montant de la prime d'émission crédité sur le Compte de Prime d'Emission Ordinaire doit être exclusivement réservé au(x) titulaire(s) d'Actions Ordinaires et à ses successeurs et ayants droit. Tout montant de la prime d'émission au crédit du Compte de Prime d'Emission Préférentielle doit être exclusivement réservé au(x) titulaire(s) d'Actions Préférentielles et à ses successeurs et ayants droit.

5.3. Les Actions sont sous forme nominative uniquement. Les Actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5.4. La Société peut, dans la limite et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres Actions.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales. En cas de rachat d'Actions, la Société peut procéder à la compensation de toute créance qu'elle détient contre un actionnaire contre la contrepartie due suivant le rachat par la Société d'Actions.

5.6. Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 (cinq) ans après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social dans les limites du capital autorisé, y compris mais non limité à l'émission d'Actions Ordinaires, Actions Préférentielles, actions préférentielles obligatoirement rachetables ou tout autre instrument de capitaux propres. Le conseil d'administration émettra des Actions additionnelles dans la limite du capital autorisé à tout moment où l'émission d'Actions devra être faite conformément aux dispositions de l'Accord de Souscription d'Actions.

5.7. Ce montant augmenté de capital pourra être souscrit et émis contre paiement en numéraire ou par apport en nature en observant les exigences légales ou par allocation de toutes les réserves libres et bénéfiques non distribués qui peuvent être alloués au capital social, dans chaque cas avec ou sans prime d'émission, comme le conseil d'administration le déterminera.

5.8. Lors d'une augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'Accord de Souscription d'Actions, chaque actionnaire a le droit de participer au prorata de sa participation actuelle avant l'émission de nouveaux titres.

5.9. Lors d'une augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 5.1. des Statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes mesures nécessaires pour les besoins d'obtenir exécution et publication de cette modification.

5.10. Le Transfert des Actions se fera exclusivement contre une contrepartie en espèces, à l'exception du Transfert d'Actions aux Affiliées.

5.11. Sous réserve des restrictions de Transfert énoncées dans l'Accord de Souscription d'Actions, les Actions sont librement Cessibles. Tout Transfert d'Actions qui n'est pas réalisé dans le respect de l'Accord de Souscription d'Actions est nul et non avenue ab initio et ne doit pas être pris en considération par la Société.

Sous réserve des dispositions de l'Accord de Souscription d'Actions, 8 (huit) ans après l'émission d'Actions Préférentielles, tout(s) titulaire(s) d'Actions Ordinaires ou toutes Affiliées du(des) titulaire(s) d'Actions Ordinaires ont la faculté de racheter/acheter toutes les Actions Préférentielles en circulation à ce moment là avec une contrepartie par action n'étant pas inférieure au Montant de l'Apport ainsi que tout Dividende Préférentiel couru et impayé (tel que défini à l'article 14 dessous).

5.12. Sauf disposition contraire dans l'Accord de Souscription d'Actions, les Actions Préférentielles ne peuvent être Transférées à un Cessionnaire Non Autorisé(s) (tel que défini ci-après) pendant une période de trois (3) ans après leur émission. Un «Cessionnaire Non Autorisé» désigne, concernant un actionnaire Transférant des Actions, un tiers, qui ne peut être, peu importe le cas, un Cessionnaire Autorisé de cet actionnaire Cédant. Après une période de trois (3) ans, les

titulaires d'Actions Ordinaires ont un droit de premier refus conformément aux dispositions de l'Accord de Souscription d'Actions.

Titre III. - Gérance

Art. 6.

6.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, à moins que la Société ait un actionnaire unique, auquel cas la Société peut être administrée par un administrateur unique. Tant que la Société ne dispose que d'un seul administrateur, cet administrateur unique exercera les pouvoirs du conseil d'administration. S'il existe plus qu'un administrateur, le conseil d'administration sera composé d'administrateurs A et B.

6.2. Les administrateurs ne sont pas obligatoirement des actionnaires. Les administrateurs sont nommés, pour une période qui ne peut excéder trois ans, par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui peuvent à tout moment les révoquer.

6.3. Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas. Les détenteurs d'Actions Préférentielles auront le droit, tant que les Actions Préférentielles sont en circulation, de nommer un (1) observateur au conseil d'administration qui sera autorisé à recevoir de la Société les documents suivants fournis par la Société à ses actionnaires, incluant (i) les rapports financiers annuels audités, (ii) les rapports annuels budgétaires, (iii) les résolutions de chaque réunion du conseil d'administration et supports y relatifs, (iv) le rapport mensuel de gestion.

6.4. En cas de vacance de siège au conseil d'administration, le conseil d'administration peut coopter un nouvel administrateur dont la nomination sera confirmée à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Le siège d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son mandat par notification à la Société, ou
- (ii) Il cesse en vertu d'une disposition de la loi ou se voit interdit ou empêché par la loi d'être administrateur,
- (iii) Il tombe en faillite ou conclut tout arrangement ou concordat avec ses créanciers de manière générale, ou
- (iv) Il est destitué de ses fonctions par décision du ou des actionnaire(s).

Art. 7.

7.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cette fin. Le président pourra nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'autres tâches telles que spécifiées par le conseil d'administration.

7.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à chaque administrateur au moins 48 heures à l'avance de la date prévue pour cette réunion.

7.3. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés et par au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B.

7.4. Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler, et une telle participation à une réunion constituera une présence en personne à la réunion, à condition que toutes les actions approuvées par les administrateurs à une telle réunion soient reproduites par écrit sous forme de résolutions.

7.5. Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans les procès-verbaux qui doivent être signés par le président ou par deux administrateurs. Toute copie ou tout extrait de ces procès-verbaux est signé par le président ou par deux administrateurs.

7.6. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valables et effectives que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures des résolutions peuvent figurer sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax, e-mail ou communication similaire.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société.

Art. 9. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil d'administration conformément à l'Article 10 des Statuts.

Art. 10.

10.1. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelés administrateurs délégués.

10.2. Dans la mesure permise par la loi applicable, il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche particulière à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur soit comme défendeur, sera traité au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet

Titre IV. - Surveillance

Art. 12.

12.1. La surveillance de la Sociétés est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, pas obligatoirement actionnaire(s).

12.2. Chaque commissaire aux comptes est nommé pour une durée se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'approbation des comptes annuels qui suit leur nomination.

12.3. Au terme de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes peut/peuvent être reconduit(s) dans leur fonction par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

12.4. Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

12.5. Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13.

13.1. Aussi longtemps qu'il y a seulement un actionnaire unique de la Société, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 L'assemblée générale aura lieu à Luxembourg à l'endroit spécifié dans les notices de convocation, en date du 30 juin à 14 heures ou plus tôt convoqué par le conseil d'administration de la Société.

13.3 Si ce jour est un jour de congé officiel, l'assemblée générale sera tenue le jour ouvrable suivant.

13.4. A moins qu'il n'en soit requis autrement par la loi ou ces Statuts ou l'Accord de Souscription d'Actions, toutes les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sans exigences de quorum.

Titre VI. - Exercice social, Affectation des résultats

L'exercice sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 14.

14.1. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société. Chaque actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

14.3. Chaque Action Préférentielle donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif composé de (i) un premier dividende préférentiel égal à 1% (un pourcent) de la valeur nominale d'une Action Préférentielle (le «Premier Dividende Préférentiel»), qui court quotidiennement et est calculé supposant un exercice social de 365 jours et (ii) un second dividende préférentiel égal à a) 5% (cinq pourcent) du Montant de l'Apport b) moins le Premier Dividende Préférentiel (le «Second Dividende Préférentiel» et ensemble avec le Premier Dividende Préférentiel, le «Dividende Préférentiel»).

14.4. Moyennant la présence de montants distribuables suffisants conformément à la loi sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société pourra décider de distribuer le Dividende Préférentiel en deux versements aux détenteurs d'Actions Préférentielles pour chaque exercice social. Si une partie ou la totalité du Dividende Préférentiel n'est pas déclarée et payée au 30 juin ou 31 décembre de l'année subséquente (l'«Echéance Annuelle») (le «Dividende Préférentiel Non Déclaré ou Impayé»), (i) le Dividende Préférentiel Non Déclaré ou Impayé sera capitalisé au taux de 5% par année conformément au nombre réel de jours écoulés depuis l'Echéance Annuelle jusqu'à sa déclaration (le «Dividende Préférentiel Reporté») et (ii) le montant équivalent du Dividende Préférentiel Reporté sera déclaré et ajouté au Dividende Préférentiel des exercices sociaux suivants dès que possible jusqu'à sa déclaration complète. Nonobstant ce qui précède,

l'assemblée générale des actionnaires peut à tout moment décider autrement à l'unanimité (incluant les détenteurs d'Actions Préférentielles) de ne pas appliquer l'augmentation du Dividende Préférentiel ci-dessus en cas de report. Le paiement de dividende par la Société peut être effectué par compensation contre des créances détenues par la Société contre l'actionnaire concerné.

14.5. Si huit ans après leur émission, les Actions Préférentielles n'ont pas été converties en Actions Ordinaires ou achetées conformément à l'Article 5.12. de ces Statuts, le taux du Deuxième Dividende Préférentiel à l'article 14.3(ii) a) ci-dessus doit être porté à 8% (huit pourcent) de la valeur nominale des Actions Préférentielles et à un (1) pourcent additionnel pour chaque exercice social suivant le 9^{ème} anniversaire de la date d'émission des Actions Préférentielles. Le Dividende Préférentiel Non Déclaré ou Impayé avant la huitième année sera capitalisé au taux de 5 % et tout Dividende Préférentiel Non Déclaré ou Impayé après la huitième année doit être capitalisé aux taux prévus dans la phrase précédente jusqu'à ce qu'il soit entièrement payé.

14.6. Les profits bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Le solde du bénéfice net, après paiement intégral du Dividende Préférentiel, peut être distribué sur décision des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires et en priorité aux détenteurs d'Actions Ordinaires seulement en proportion de leur participation dans la Société.

14.7. Le conseil d'administration est autorisé, sous réserve du paiement préalable du Dividende Préférentiel de procéder à des distributions d'acompte sur dividendes dans les conditions prévues par la Loi. Dans le cas d'une distribution d'acompte sur dividende, le Dividende Préférentiel sera calculé conformément aux articles 14.3 et 14.6 ci-dessus sous réserve que celui-ci soit versé au cours de l'exercice social auquel il est rattaché, il devra être multiplié par le nombre de jours écoulés depuis l'ouverture de l'exercice social et divisé par 365 (sur la base d'un exercice social de 365 jours). Tout Dividende Préférentiel Non Déclaré ou Impayé doit être versé avant la déclaration d'acompte sur dividendes de la Société."

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération. En cas de liquidation, les titulaires d'Actions Préférentielles devront être remboursés d'un montant égal à la valeur nominale de chaque Action Préférentielle plus toute prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Actions Préférentielles, plus tout dividende échu mais non versé, avant tout remboursement aux titulaires d'Actions Ordinaires (les «Boni Préférentiel de Liquidation»). Le solde doit être versé aux actionnaires au prorata de leur participation moins tout montant reçu par un actionnaire comme Boni Préférentiel de Liquidation"

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 16. Toutes les matières non régies par ces Statuts sont à interpréter conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les modifications y relatives.

Définitions:

Aux fins de ces Statuts, les définitions suivantes s'appliquent:

Affiliées	désigne, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle ou est Contrôlée par ou est sous Contrôle commun avec cette Personne et concerne toute personne physique, ses héritiers, successeurs ou représentants légaux.
Cessionnaire Autorisé	désigne à l'égard de tout Transfert, les Affiliées de l'actionnaire qui a l'intention de procéder à un Transfert d'Actions Préférentielles ou un Tiers Non Concurrent.
Montant de l'Apport	désigne à l'égard de chaque Action Préférentielle (i) la valeur nominale de ces Actions Préférentielles plus (ii) toute prime d'émission versée lorsqu'une telle Action Préférentielle a été souscrite (soit l'équivalent en NOK de 100.000.000 USD divisé par 100.000.000, soit le nombre d'Actions Préférentielles émises).
Contrôle	désigne la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de déterminer la composition du conseil d'administration (selon le cas) et/ou la direction de la gestion et de la politique d'une Personne, directement ou indirectement, par la propriété des titres avec droit de vote, par contrat ou autre, et les termes « Contrôlant » et « Contrôlé » doivent être interprétés en conséquence.
Tiers Non Concurrent	désigne toute Personne qui effectue, possède ou rejoint une entreprise ou un actif qui est identique, similaire à la technologie d'Elkem Norway's technology pour le silicone polycristallin par voie métallurgique (seul ou en collaboration avec d'autres, qu'il soit le principal, agent, actionnaire ou autre et que ce soit pour son propre compte ou pour le compte de tiers).
Personne	désigne une personne physique ou morale, groupement d'intérêt économique, un partnership, un trust, une coopération ou entreprise, association, société, groupe ou

organisme ayant ou non la personnalité juridique distincte, ainsi que tout Etat, collectivité locale, subdivision ou organisme (y compris les tribunaux), tout organisme quasi-gouvernemental supranational ou commercial, toute institution ayant le pouvoir de réglementation, ou toute association professionnelle.	
Accord de Souscription d'Actions	désigne une convention en date du 13 Janvier 2014 signée entre les actionnaires et la Société, prévoyant les droits et devoirs des actionnaires de la société.
Transfert	(incluant, les significations corrélatives, telles que Transférant, Transféré, etc ...): désigne tout transfert, vente ou autre forme d'opération d'élimination ou entraînant une modification ou le transfert de tout ou partie des titres et/ou la propriété, quel que soit les moyens juridiques, y compris, sans limitation, que ce soit par voie de vente, don, la distribution d'une succession, de liquidation de communauté de biens, apport partiel d'actifs, des opérations de fusion, scission, liquidation, prêt, vente aux enchères, démembrement ou toute combinaison de ces méthodes de transfert de propriété ou autre.»

Estimation des frais

Le montant global des coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou pour lesquels la Société est responsable en raison de son organisation, a été estimé à approximativement quatre mille Euros (4.000.- Euros).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7045. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015058805/771.

(150067707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Befesa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Bilbao MidCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 55,089,743.50, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177697 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 16 February 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Befesa Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and two cents (EUR 12,500.02), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 201 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143916 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 10 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 316 of 4 February 2014.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02) to twelve thousand five hundred euro and three cents (EUR 12,500.03).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share for an aggregate amount of forty-nine million five hundred ninety-six thousand five hundred eighty-six euro and sixty-seven cent (EUR 49,596,586.67), including a share premium in an amount of forty-nine million five hundred ninety-six thousand five hundred eighty-six euro and sixty-six cent (EUR 49,596,586.66), by Bilbao MidCo S.à r.l. and to accept full payment in kind for this new share.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02) to twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as mentioned above.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), with payment of a share premium in an amount of forty-nine million five hundred ninety-six thousand five hundred eighty-six euro and sixty-six cent (EUR 49,596,586.66) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of all a receivable against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of forty-nine million five hundred ninety-six thousand five hundred eighty-six euro and sixty-seven cent (EUR 49,596,586.67).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a total share premium of forty-nine million five hundred ninety-six thousand five hundred eighty-six euro and sixty-six cent (EUR 49,596,586.66)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03) divided into one million two hundred fifty thousand and three (1,250,003) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de février,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Bilbao MidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 55.089.743,50, avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177697 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 février 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Befesa Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 du 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143916 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 4 février 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale pour un montant total de quarante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante-sept centimes (EUR 49.596.586,67), y compris une prime d'émission d'un montant de quarante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante-six centimes (EUR 49.596.586,66) par Bilbao MidCo S.à r.l. à libérer intégralement en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante-six centimes (EUR 49.596.586,66) et libérer intégralement ces actions souscrites par un apport en nature consistant dans une créance contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quarante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante-sept centimes (EUR 49.596.586,67).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

L'Associé a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de la part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission de quarante-neuf millions cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante-six centimes (EUR 49.596.586,66).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03) divisé en un million deux cent cinquante mille et trois (1.250.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2015. GAC/2015/1486. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058799/172.

(150067686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Astelia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.300.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015058786/10.

(150067880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

ASTREL 1 UK Loan, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.804.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Suite à la démission de M. Jacques Ruimy en tant que gérant de la Société et suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 20 février 2015, il a été décidé de nommer Sycamore Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.718, dont le capital social est fixé à EUR 12,500.00, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058787/16.

(150067314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

Arngolt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.295.

Am 24. März 2015 wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Frau Martine Zajec, geboren in St. Avold den 1. Dezember 1961, wohnhaft in 5a, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange, wird zum Delegierter des Verwaltungsrates ernannt. Ihr Mandat endet mit der Jahreshauptversammlung die im Jahre 2021 stattfinden soll.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17/04/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015058779/15.

(150067718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.

EBM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EBM LUXEMBURG S.A.

Référence de publication: 2015056854/10.

(150064938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

Aristote Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.570.

Il conviendra de noter que Vistra (Luxembourg) S.à r.l., avec adresse au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, a été nommé agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 21 avril 2015.

Référence de publication: 2015058744/10.

(150067486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2015.